

Adresse au Président de l'ENS de Lyon, suite à l'interruption des débats lors du CA du 12 mars 2021

Le 15 mars 2021

Monsieur le Président,

Par ce courrier nous souhaitons vous faire part et faire part à l'ensemble de la communauté normalienne lyonnaise de notre déception sinon de notre sidération face à la façon unilatérale dont se sont déroulés les échanges et face à la brutalité qui a présidé à l'interruption de la séance de Conseil d'administration du 12 mars 2021, alors que certains membres élus demandaient à s'exprimer ou s'exprimaient encore. Dans un brouhaha de voix nos écrans sont devenus noirs. Nous ne pouvons pas accepter une telle (absence de) tenue des débats. **Nous demandons le respect de nos prérogatives d'élue.e.s, étant profondément lassé.e.s par la tenue désastreuse de notre instance.**

Outre les problèmes techniques et modalités changeantes de vote, nous déplorons également la nette disproportion entre de longues présentations de documents déjà lus en amont et le temps consacré aux questions et réactions des administrateur.ice.s, réduit à la portion congrue. Les enjeux de la carte de formation, qui avaient été travaillés jusqu'à la dernière minute au fil de l'arrivée des différents documents et mises à jour, auraient notamment mérité une discussion minimale – et ce même si le vote était différé puisqu'il s'agira bien, en définitive, de « recueillir les expressions » des administrateur.ice.s.

En lieu et place d'un débat en instance vous nous demandez ce matin même par courrier de vous adresser les questions que vous n'avez pas voulu entendre en séance (rappelons que de nombreuses séances se sont poursuivies bien au-delà de l'horaire où vous avez interrompu unilatéralement les débats ce vendredi 12 mars) et annoncez des « réunions préparatoires » hors de tout cadre réglementaire. Ce qui laisse prévoir que nous n'aurons pas davantage de débat lors d'un prochain CA exceptionnel qui sera sans doute convoqué pour voter la carte de formation.

Nous appelons au respect de nos prérogatives d'élue.e.s du CA dans une institution dont le décret statutaire prévoit qu'il doit comprendre pour moitié des élu.e.s (nous ne sommes actuellement que 12 élu.e.s sur 25 votant.e.s !). Et nous rappelons que les questions touchant à la politique de formation de l'établissement relèvent des compétences du CA (et des CS et CEVE). A ce titre nous déplorons qu'à une question sur un parcours d'agrégation il soit répondu par madame la vice-présidente aux études que le CA n'est pas le lieu idoine pour une telle discussion, et refusons que le conseil des directeur.rice.s de départements se substitue aux instances statutaires pour la discussion des questions de formation.

Enfin, parmi nos prérogatives d'élue.e.s il y a celle de proposer au vote du CA une motion. Or nous avons adressé un texte de motion des membres élus du CA et demandé qu'il soit soumis au vote en l'état. Nous déplorons que l'interruption prématurée de la séance n'ait pas permis de le faire, dans un cadre serein et respectueux. En somme, démocratique.

Nous demandons pour finir l'inscription à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration de toutes les questions diverses demandées par les élu.e.s, y compris celle concernant l'excédent de plus de 3 millions d'euros de notre établissement en 2019 et les mesures prises ou prévues par notre école (comme demandé par la tutelle ministérielle) pour compenser les pertes de pouvoir d'achat des salarié.e.s en période de crise sanitaire marquée par le télétravail (une prime covid en juin égale pour tous ?, remboursement des frais et équipements de télétravail ?, etc.).

En cette période, l'importance des enjeux auxquels l'ESR et notre école doivent faire face impose que toutes les conditions soient données à l'écoute attentive et au recueil adéquat des avis des administratrice.eur.s.

En vous remerciant de votre attention.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

Camille Borne, Claude Danthony, Eric Dayre, Elise Domenach, élue.e.s au CA